

PORTRAIT DES VALAISANNES ET DES VALAISANS

◀> TRANSMIS PAR ALAIN ZUBER, LE RAINCY, FRANCE ▶<

DEPARTEMENT
DU
SIMPLON.

SION, le 10. 7bre. 1811

Le Préfet du département du Simplon,

Chevalier de l'Empire, Membre de la Légion d'honneur,

À Son Excellence le Ministre de la Justice

Société de
la charité
maternelle

Monsieur

J'ai reçu la lettre que votre excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 24 août concernant l'établissement dans le Département du Simplon de la Société maternelle instituée par Décret du 25 mai 1810.

Malgré tous les soins que j'ai pris pour donner à cet important objet la publicité nécessaire, et stimuler le zèle des familles les plus considérables, j'ai tout lieu de craindre que les souscriptions et les demandes d'admissions à la Société maternelle ne soient à-peu-près nulles dans ce Département.

Le Valaisan est sans contredit le peuple le plus hospitalier de la terre, et je ne connais aucun pays où la bienfaisance envers le pauvre soit aussi généralement exercée: on pourroit dire qu'il y a ici excès de charité mal entendue; l'indivich

Département du Simplon

Sion, le 16 septembre 1811

Le Préfet du département du Simplon,
Chevalier de l'Empire, Membre de la Légion d'honneur,

A son excellence le ministre de l'Intérieur

Société de
la charité
maternelle

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que votre excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 28 août concernant l'établissement dans le Département du Simplon de la Société maternelle instituée par Décret du 25 mai 1810.

Malgré tous les soins que j'ai pris pour donner à cet important objet la publicité nécessaire et stimuler le zèle des familles les plus considérables, j'ai tout lieu de craindre que les souscriptions et les demandes d'admissions à la Société maternelle ne soient à peu près nulles dans ce Département.

Le Valaisan est sans contredit le peuple le plus hospitalier de la terre, et je ne connois aucun pays où la bienfaisance envers le pauvre soit aussi généralement exercée: on pourroit dire qu'il y a ici excès de charité mal entendue; l'individu

Sans aveu, le vagabond, le Dissolus fugitif, le mendiant valide ou invalide, le véritable pauvre, reçoivent tous indistinctement, de l'homme aisé et du paysan le plus misérable, aisé; nourriture, et au besoin haillons pour se couvrir.

Riche de deniers de tout genre, doué d'une ame compatissante, l'habitant du Cimplon donne tout ce qu'il peut donner avec empressement, mais jamais la plus petite pièce de monnaie ne sort de sa poche. L'argent est trop rare, les fortunes trop restreintes et trop divisées pour qu'aucun citoyen soit en état de faire ce qu'on appelle l'aumône, dans les grandes villes. Les Dames les plus considérables, les plus riches, les plus hospitalières ne disposent pas dans l'année d'une somme de cinquante francs en numéraire pour leur agrément, mais leurs provisions de tout genre, les toiles qu'elles font fabriquer dans leur ménage, les soins personnels aux malades, aux familles indigentes sont prodigués sans ménagement; si l'austérité et la rudesse des mœurs; si le défaut de civilisation, l'absence de grandes fortunes et de numéraire ne permettent pas d'attacher ici l'éclat et l'importance qui dans les grandes villes accompagnent et souvent produisent les bonnes œuvres et les abondantes charités; on peut toute fois assurer que l'humanité souffrante ne reste pas ici sans secours et sans consolations.

Je n'aurais donc probablement aucune souscription à transmettre à M^r. le Trésorier Général de la Société maternelle, point de conseil d'administration à organiser.

Les motifs que je viens d'exposer et la Direction de l'opinion publique s'y opposent invinciblement, on peut

sans aveu, le vagabond, le Déserteur fugitif, le mendiant valide ou invalide, le véritable pauvre, reçoivent tout indistinctement, de l'homme aisé et du paysan le plus misérable, asile, nourriture, et au besoin, haillons pour se couvrir.

Riche de denrées de tout genre, doué d'une ame compatissante, l'habitant du Simplon donne tout ce qu'il peut donner avec empressement, mais jamais la plus petite pièce de monnaie de sort de sa poche. L'argent est trop rare, les fortunes trop restreintes et trop divisées pour qu'aucun citoyen soit en état de faire ce qu'on appelle l'aumône, dans les grandes villes. Les Dames les plus considérables, les plus riches, les plus hospitalières ne disposent pas dans l'année d'une somme de cinquante francs en numéraire pour leur agrément, mais leurs provisions de tout genre, les toiles qu'elles font fabriquer dans leur ménage, les soins personnels aux malades, aux familles indigentes sont prodiguées sans ménagement; si l'austérité et la rudesse des mœurs; si le défaut de la civilisation, l'absence de grandes fortunes et de numéraire ne permettent pas d'attacher ici l'éclat et l'importance qui dans les grandes villes accompagnent et souvent produisent les bonnes œuvres et les abondantes charités; on peut toute fois assurer que l'humanité souffrante ne reste pas ici sans secours et sans consolations.

Je n'aurai donc probablement aucune sous-cription à transmettre à Mr. Le Trésorier Général de la société maternelle, point de conseil d'administration à organiser.

Les motifs que je viens d'exposer et la direction de l'opinion publique s'y opposent invinciblement, on peut

peut avec le temps conduire et modifier sous beaucoup de rapports cette opinion publique, mais la brusquer et la violenter jamais ce serait une tâche odieuse autant qu'inutile.

J'ose donc espérer, d'après ces motifs, Monseigneur, que dans le compte que votre excellence se propose de rendre à Sa Majesté des progrès d'un établissement en quel elle prend un intérêt particulière, le Département et l'Administration du Simplon ne seront point notés d'une manière désavantageuse; je sens quelle défaveur doit être, dans plusieurs circonstances, attachée à mes rapports négatifs; mais c'est parceque je connois tout ce que cette situation a de difficile; Combien elle est en opposition aux règles générales, aux tableaux demandés avec tant d'instance, que je m'applique à donner toutes les preuves de mes assertions, à justifier de mon zèle et de mon dévouement.

J'ai l'honneur d'offrir à votre excellence
l'hommage de mon profond respect
Gerville Mallegard

peut avec le temps conduire et modifier sous beaucoup de rapports cette opinion publique, mais la brusquer et la violenter jamais ce seroit ma tâche odieuse autant qu'inutile.

J'ose donc espérer, d'après ces motifs, Monseigneur, que dans le compte que votre excellence se propose de rendre à Sa Majesté, des progrès d'un établissement au quel elle prend un intérêt particulier, le Département et l'administration du Simplon ne seront point notés d'une manière désavantageuse ; je sens quelle défaveur doit être, dans plusieurs circonstances, attachée à mes rapports négatifs ; mais c'est parce que je connois tout ce que cette situation a de difficile, combien elle est en opposition aux règles générales, aux tableaux demandés avec tant d'instance, que je m'applique à donner toutes les preuves de mes assertions, à justifier de mon zèle et de mon dévouement.

J'ai l'honneur d'offrir à votre Excellence l'hommage de mon profond respect.

Derville Malechard